

Cote du document:	<u>EB 2008/95/R.24/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>11 c) i)</u>
Date:	<u>17 décembre 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République populaire de Chine pour le

Programme de réduction de la pauvreté dans la zone de Dabieshan

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quinzième session
Rome, 15-17 décembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Thomas Rath

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2069
courriel: t.rath@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Recommandation pour approbation	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du prêt	iv
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République populaire de Chine pour le programme de réduction de la pauvreté dans la zone de Dabieshan, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du programme

China

Dabieshan Area Poverty Reduction Programme



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République populaire de Chine

Programme de réduction de la pauvreté dans la zone de Dabieshan

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République populaire de Chine
Organisme d'exécution:	Gouvernement de la province du Henan
Coût total du programme:	70,8 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	21 438 000 DTS (équivalant approximativement à 31,9 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds.
Contribution de l'emprunteur:	38,9 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Directement supervisé par le FIDA

Proposition de prêt à la République populaire de Chine pour le Programme de réduction de la pauvreté dans la zone de Dabieshan

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. La République populaire de Chine affiche une croissance économique impressionnante, à la fois forte et constante, et le pays connaît un recul de la pauvreté sans précédent. Toutefois, les inégalités se creusent et la pauvreté rurale persiste dans les zones défavorisées des provinces de l'ouest. Jusqu'à présent, les programmes sectoriels menés par le gouvernement et par les donateurs ne sont pas parvenus à éliminer les poches de pauvreté rurale qui subsistent encore, donnant ainsi à penser que de nouvelles approches doivent être trouvées. Conformément au dernier programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP), le FIDA se propose de recentrer son rôle de catalyseur et de tester des approches de réduction de la pauvreté novatrices dans certains secteurs, comme le développement de coopératives privées dans le secteur de la commercialisation et l'amélioration du ciblage et des méthodes participatives associant les pauvres dans celui de la planification et de l'exécution à l'échelon du village. À l'issue du programme, les modules novateurs qui auront eu un impact durable et avéré sur la pauvreté offriront au gouvernement les moyens d'intervenir à grande échelle.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République populaire de Chine un prêt d'un montant de 21 438 000 DTS (équivalant approximativement à 31,9 millions d'USD), à des conditions intermédiaires, pour contribuer au financement du programme de réduction de la pauvreté dans la zone de Dabieshan. Le prêt aura une durée de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, et sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds.

Corrélation avec le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation définie pour la Chine au titre du SAFP est d'environ 92 millions d'USD pour la période 2007-2009. Ce programme est le deuxième mené dans le cadre du cycle actuel du SAFP et, en accord avec le Ministère des finances, le montant du prêt a été fixé à 31,9 millions d'USD.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La capacité de la Chine à assurer le service de sa dette extérieure est très bonne. La dette extérieure totale représentait en moyenne 14,2% du produit national brut en 2005 et le ratio du service de la dette est tombé de 9,3 en 2000 à 3,1 en 2005. Le taux de remboursement est excellent.

Flux de fonds

5. Les fonds provenant du prêt seront transférés par l'intermédiaire du Ministère des finances, sans commission additionnelle, au Département des finances de la province du Henan. Des fonds seront mis à la disposition des bureaux des finances à chaque échelon administratif. Conformément aux plans de travail et budgets annuels

approuvés, les bureaux des finances transféreront les ressources requises à chaque agent d'exécution.

Modalités de supervision

6. Le programme sera directement supervisé par le FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. On ne prévoit aucune dérogation.

Gouvernance

8. Les ressources du FIDA ont été gérées avec la diligence voulue, de sorte qu'aucune mesure additionnelle n'est nécessaire. Le Département de l'audit du Henan sera chargé de vérifier les comptes du programme. Les marchés seront passés conformément aux directives du FIDA en la matière.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le programme ciblera les ménages pauvres et très pauvres et inclura également les ménages vulnérables à faible revenu appartenant à la couche inférieure, qui risquent de retomber dans la pauvreté. Les femmes pauvres feront l'objet d'une attention particulière. La grande majorité des membres du groupe cible sont des ménages agricoles qui ont peu accès à la technologie, au savoir-faire et au crédit susceptibles de les aider à spécialiser ou à diversifier leur production au profit de cultures de valeur plus élevée. Ces ménages vivent dans une grande pauvreté et ne disposent pratiquement pas de revenu monétaire. Ayant une capacité très limitée à investir, ils sont peu enclins à prendre des risques. Le programme peut potentiellement atteindre environ 77 000 ménages vivant dans 720 villages répartis sur huit cantons.

Méthode de ciblage

10. Les écarts du niveau de la pauvreté entre cantons, districts et villages, ainsi que la dynamique des courants d'émigration appellent une approche de ciblage soigneusement ajustée. Cette approche, qui est conforme à la politique du FIDA en la matière, comporte trois étapes: i) ciblage géographique pour sélectionner la zone d'intervention sur la base de l'incidence de la pauvreté; ii) ciblage au niveau des ménages pour recenser ceux qui vivent en dessous des seuils officiels de pauvreté et de faible revenu. Ces ménages seront identifiés au moyen des techniques de sélection participative, destinées à maximiser l'acceptation sociale du ciblage et à réduire le risque de laisser de côté des ménages pauvres et à faible revenu; et iii) application d'une approche de conception du programme adaptée aux capacités et aux stratégies des ménages pauvres face à l'adversité afin d'améliorer progressivement leur productivité. Pour chaque module, des objectifs cibles ont été fixés en termes de nombre de ménages et de femmes pauvres à atteindre.

Participation

11. Les activités au niveau des villages seront décidées et mises en œuvre selon des approches participatives fortement décentralisées, qui prévoient la pleine intégration des ménages et des femmes pauvres. Afin d'assurer la liaison entre les communautés et le programme, il sera créé dans chaque village concerné un groupe d'exécution villageois.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés du programme

12. Le programme utilise des modules de développement novateurs et diversifiés, afin d'accroître les revenus et de réduire la pauvreté des ménages agricoles de manière durable et dans le respect de l'équité entre hommes et femmes dans huit cantons défavorisés de la préfecture de Xinyang, dans la province du Henan.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le programme vise à renforcer les services de soutien agricole de manière à ce que les pauvres puissent accéder plus largement aux savoirs et être ainsi en mesure d'adopter des technologies améliorées. Le développement de coopératives agricoles privées actuellement en cours sera renforcé par l'intégration des pauvres, afin de faciliter leur accès aux intrants et aux débouchés rémunérateurs. Ainsi, le programme va directement dans le sens de la réglementation récemment promulguée par le gouvernement sur les coopératives agricoles.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le programme est conforme aux objectifs stratégiques du Cadre stratégique du FIDA 2007-2010, du fait qu'il facilite l'accès des pauvres aux technologies agricoles améliorées ainsi qu'à des marchés transparents et concurrentiels. Il va dans le sens des grands axes du COSOP en privilégiant l'innovation et l'accès à l'information et aux savoirs, aux marchés rémunérateurs et à ceux qui priment la qualité, à la technologie et aux services. L'approche du ciblage intègre les principaux éléments de la politique du FIDA en la matière: ciblage géographique et ciblage spécifique des ménages, s'appuyant sur une conception induite par la demande qui met l'accent sur le renforcement des capacités et des institutions.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le Programme gouvernemental de réduction de la pauvreté axé sur le développement de la Chine rurale pour 2001-2010 vise à réduire la pauvreté en encourageant un développement agricole respectueux de l'environnement, en renforçant les services financiers et commerciaux à l'intention des pauvres, en promouvant les entreprises privées et les organisations d'agriculteurs et en développant les activités économiques extra-agricoles. Le onzième plan quinquennal privilégie la promotion de la productivité rurale comme moyen d'augmenter le niveau de vie des agriculteurs et encourage la prise de décisions au niveau local. La politique concernant la construction du "nouveau paysage socialiste" met également l'accent sur les objectifs susmentionnés et renforce l'action politique et le financement en faveur des questions rurales.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Les enseignements tirés de plusieurs projets en cours financés par des donateurs au Henan ont été pris en compte dans la formulation du programme. La Banque mondiale prépare actuellement un projet de développement durable dans les communautés rurales pauvres, qui intéressera dix autres cantons en dehors du territoire de la préfecture appuyée par le FIDA. La mise en place d'un petit bureau de coordination dans la capitale provinciale facilitera l'échange d'expériences entre les deux opérations.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme comprend trois composantes: i) la composante **développement agricole et accès aux marchés** connectera les hommes et les femmes pauvres aux technologies de production durable, aux savoir-faire, à l'aide à l'investissement, à l'information et aux marchés. Il est prévu, au titre de cette composante, d'appuyer: la production d'arbres d'intérêt économique, de plantes médicinales et d'autres cultures commerciales; l'élevage porcin et l'aviculture; la pisciculture et les systèmes rizicoles-piscicoles. Le dispositif d'envoyés techniques assurera le transfert de technologies et de savoirs. Le module d'accès aux marchés appuiera et renforcera les associations et coopératives d'agriculteurs afin d'améliorer l'accès des pauvres aux marchés d'intrants et de produits et à leurs structures de transformation, à

l'information commerciale et aux services; ii) la composante **appui stratégique aux très pauvres** améliorera l'accès de cette catégorie de population aux infrastructures et services communautaires et renforcera leur intégration aux filières de production agricole et aux marchés. Un fonds de développement villageois facilitera l'accès aux services. Il sera offert aux femmes très vulnérables une formation à caractère général et spécialisé, axée sur les activités agricoles et sur l'emploi extra-agricole; et iii) la composante **gestion du programme et planification participative villageoise** est destinée à appuyer les bureaux de gestion du programme aux niveaux de la préfecture, du canton et du district ainsi que les groupes d'exécution villageois mis en place dans chaque village couvert par le programme. Ces groupes assurent la liaison entre le programme et la communauté en ce qui concerne le ciblage, la planification, l'exécution et le suivi.

Catégories de dépenses

18. Les dépenses du programme se répartissent en quatre grandes catégories: i) véhicules, équipement et fournitures (1%); ii) formation, ateliers, assistance technique et études (4%); iii) modules de développement rural (86%); et iv) dépenses renouvelables (9%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Le Ministère des finances assumera la responsabilité globale du programme et veillera à ce qu'il soit exécuté par l'intermédiaire du Département des finances de la province du Henan au niveau des provinces et du Bureau des finances au niveau des préfectures et des cantons. La mise en œuvre technique sera confiée aux départements compétents, à la Fédération des femmes et au Bureau du développement agricole et de réduction de la pauvreté. Le Département des finances et ses subdivisions seront chargés de la gestion financière.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Les bureaux de gestion du programme coordonneront la programmation et la budgétisation annuelles et veilleront à la ponctualité des apports de ressources financières. Les agents d'exécution conduiront les activités conformément au plan de travail et budget annuel approuvé.

Rôle de l'assistance technique

21. L'appui à l'exécution sera assuré par des consultants nationaux qualifiés et réputés. Le recours à des experts internationaux restera exceptionnel.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Des accords subsidiaires seront conclus entre les parties au programme afin de définir les engagements financiers et techniques. Un manuel d'exécution du programme précisera les rôles et responsabilités de chacun.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme est de 70,8 millions d'USD sur six ans. Les bailleurs de fonds sont le Gouvernement de la Chine (55%) et le FIDA (45%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

24. Le programme devrait accroître substantiellement les revenus des ménages pauvres par suite de l'adoption massive de modules destinés à renforcer fortement la productivité de l'agriculture, de l'élevage et de l'aquaculture. Le système d'envoyés techniques élargira l'accès des pauvres aux savoirs et à la technologie et les dotera des compétences voulues pour s'orienter vers la production commerciale. L'appui au développement des coopératives ouvrira l'accès aux marchés rémunérateurs d'intrants et de produits. Le fonds de développement villageois améliorera l'état des

infrastructures communautaires dans les villages très pauvres. Les femmes qui décideront de migrer en ville recevront une formation technique et fonctionnelle les préparant à trouver des emplois rémunérateurs. Au plan institutionnel, les avantages comprennent le pilotage du système d'envoyés techniques au Henan, l'établissement de groupes d'exécution villageois et le renforcement des coopératives d'agriculteurs.

Viabilité économique et financière

25. Les modèles financiers ont confirmé que tous les modules étaient financièrement intéressants pour les participants au programme. Tous les modules du programme ont la capacité de générer un rendement économique bien supérieur au coût présumé d'investissement.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Des examens annuels conjoints FIDA-gouvernement serviront à évaluer l'impact du programme et à orienter la programmation de l'année suivante. Le cadre de suivi et d'évaluation du programme permettra de recueillir des enseignements qui seront diffusés au moyen d'activités de mise en réseau des savoirs dans les domaines d'intérêt pour le programme, comme l'efficacité de l'approche améliorée de ciblage pour la réduction de la pauvreté et l'efficacité des partenariats avec les coopératives paysannes. Les données utiles seront mises à la disposition de l'ensemble du programme de pays au moyen de différents outils de communication. À cet égard, le sous-site pour la Chine de la mise en réseau des savoirs pour le développement rural dans la région Asie/Pacifique (ENRAP) jouera un rôle essentiel, servant de forum d'information.

Innovations en matière de développement promues par le programme

27. Le programme comporte plusieurs caractéristiques novatrices: i) l'approche modulaire, qui donne aux responsables de l'exécution la flexibilité voulue pour répondre rapidement à l'évolution du contexte tout en maintenant la rigueur requise par la supervision; ii) le pilotage du système d'envoyés techniques en tant qu'outil de réduction de la pauvreté grâce au transfert de technologie et de savoir-faire aux groupes pauvres; iii) l'appui à l'intégration des pauvres dans les associations et coopératives d'agriculteurs qui font leur apparition en Chine; et iv) une approche renforcée du développement décentralisé au moyen de fonds de développement villageois autogérés.

Approche d'élargissement

28. L'approche modulaire constitue l'élément clé de l'élargissement. La flexibilité intrinsèque du module permet de tester et d'ajuster toute une gamme d'activités au contexte et aux besoins locaux. Tous les modules intègrent un élément novateur de réduction de la pauvreté qui sera utile au gouvernement et aux autres donateurs pour l'application à plus grande échelle.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Les principaux risques qui pèsent sur le programme sont les suivants: i) mauvais ciblage; ii) défaillance de la production; iii) cas de force majeure, comme les inondations; iv) carence dans la gouvernance des coopératives paysannes; et v) emploi limité. Les mesures d'atténuation prévues comprennent des sessions d'initiation intensive à la planification participative à l'intention des groupes les plus démunis, des groupes d'exécution villageois et du personnel des bureaux de gestion du programme. Les conditions d'adhésion prévues sont peu élevées afin d'encourager les pauvres à participer au module. Une formation intensive des envoyés techniques et leur rattachement à des centres de savoir devraient atténuer le risque de défaillance de la production. Les effets des cas de force majeure peuvent

être atténués par la diffusion de techniques de production adaptées, par exemple l'introduction d'espèces hydrophiles. La bonne gouvernance des coopératives sera encouragée dans le cadre du renforcement des capacités et de la diffusion des meilleures pratiques internationales. Les types de formation spécialisée dispensée dans le cadre du programme répondront à la demande du marché de l'emploi.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement. De fait, les activités du programme sont censées avoir un impact positif sur l'environnement.

K. Durabilité

31. Le vigoureux appui apporté au programme par le gouvernement renforcera l'adhésion du pays à cette initiative. L'amélioration des capacités d'institutions de base comme les coopératives agricoles et les services de soutien, s'est avérée très efficace pour garantir la durabilité. Les processus de planification et de gestion participative donneront aux communautés ciblées un fort sentiment de maîtrise des opérations. La demande de produits agricoles est forte et à la hausse, et la production est déjà profitable aux prix actuels. Toutes les activités sont conçues de manière à être environnementalement durables. Le dispositif d'envoyés techniques et autres services de soutien seront partiellement autorémunérés au moyen de mécanismes de partage des bénéfices fondé sur la performance; le gouvernement a assuré un financement additionnel.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre la République populaire de Chine et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République populaire de Chine est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République populaire de Chine un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à vingt et un millions quatre cent trente-huit mille droits de tirage spéciaux (21 438 000 DTS) venant à échéance le 15 décembre 2028 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à la moitié du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 15 décembre 2008)

Égalité entre les sexes

1. La stratégie du programme est d'assurer la participation équitable des deux sexes aux activités en suivant l'approche ci-après:
 - a) dans chaque module, des cibles quantitatives seront fixées pour la participation des femmes et les modalités d'exécution tiendront compte des possibilités qu'ont les femmes de prendre part aux activités, et des difficultés qu'elles rencontrent. Pour le programme dans son ensemble, 50% au moins des bénéficiaires seront des femmes;
 - b) le programme prévoit un module de renforcement des capacités des femmes pauvres qui encouragera les activités génératrices de revenus, la formation et l'émancipation socioéconomique;
 - c) des méthodes de planification participative villageoise permettront de s'assurer que les priorités du programme coïncident avec les intérêts et les besoins des femmes ainsi que des hommes.

Mesures de lutte phytosanitaire

2. Le Gouvernement de la République populaire de Chine (le Gouvernement) se conforme au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure qu'aucun des pesticides fournis dans le cadre programme ne figure parmi ceux classés comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

Assurance du personnel du programme

3. Le Gouvernement assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale.

Fonds de contrepartie

4. Le Gouvernement veille à ce que chaque préfecture, canton et commune participant fournisse des fonds de contrepartie suffisants et que chaque plan de travail et budget annuel (PTBA) précise clairement l'origine et l'utilisation de ces fonds.

Utilisation des véhicules et autres équipements du programme

5. Le Gouvernement s'assure que tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du programme sont bien affectés aux partenaires d'exécution correspondants, comme prévu dans les PTBA.

Fraude et corruption

6. Le Gouvernement porte dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du programme, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Suivi

7. Dès que possible mais impérativement dans un délai ne dépassant pas trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord de prêt, le Gouvernement, par l'intermédiaire du département central des finances de la province du Henan, demande au bureau provincial de coordination de créer un système approprié de gestion de l'information et d'en assurer ensuite la maintenance au sein des bureaux de gestion du programme des cantons et des préfectures, conformément au guide du FIDA sur le suivi et l'évaluation des projets et à toutes autres directives apparentées que pourrait lui fournir le FIDA, pour lui permettre de surveiller en permanence l'état d'avancement de l'exécution du programme, et d'en rendre compte.

Évaluations

8. Le Gouvernement et chaque partie prenante du programme facilite toutes les évaluations et examens du programme que le FIDA pourrait effectuer au cours de la période d'exécution.

Suspension

9. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si l'un des faits suivants se produit:
- i) l'un des accords subsidiaires, ou l'une quelconque de leurs dispositions, a fait l'objet d'une violation ou d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette violation ou dérogation, suspension, abrogation, cet amendement ou toute autre modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur l'un quelconque des aspects du programme;
 - ii) le FIDA considère que le groupe cible ne bénéficie pas suffisamment des avantages matériels du programme ou que des personnes étrangères à ce groupe en tirent parti au détriment des bénéficiaires visés;
 - iii) après consultation du Gouvernement, il est déterminé que l'abrogation, l'invalidation, la suspension, l'amendement ou toute autre modification d'une loi nationale peut être préjudiciable à l'une quelconque des conditions de l'accord de prêt;
 - iv) le PTBA et/ou le plan de passation des marchés, ou l'une quelconque de leurs dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette dérogation, suspension, abrogation, cet amendement ou toute autre modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le programme;
 - v) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention, et le Gouvernement n'a pas enquêté sur ces allégations avec une diligence et une détermination suffisantes de l'avis du FIDA; ou, par la suite, le FIDA a établi, sur la base des conclusions de cette enquête et des autres éléments dont il dispose et en concertation avec le Gouvernement, que de telles pratiques ont eu lieu, et ce dernier n'a pas pris en temps utile des mesures correctives jugées satisfaisantes par le FIDA;
 - vi) le manuel d'exécution du programme, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette dérogation, suspension, abrogation, cet amendement ou toute autre modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le programme;
- b) Sans préjudice de ce qui précède, le FIDA suspend le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si l'audit requis aux termes de l'accord de prêt n'a pas été achevé de façon satisfaisante dans les douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice comptable stipulée dans ledit accord.

Conditions préalables aux retraits

10. a) Aucun retrait n'est effectué au titre du prêt tant que le manuel d'exécution du programme n'a pas été approuvé par le FIDA dans sa version provisoire, et qu'un exemplaire dudit manuel, tel qu'approuvé par le Ministère des finances (organisme responsable du programme) en substance dans la forme ainsi approuvée, et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent de l'organisme responsable du programme, n'a pas été remis au FIDA.
- b) Aucun retrait n'est effectué tant que le plan de travail et budget annuel de la première année du programme et le plan de passation des marchés n'ont pas été approuvés par le FIDA.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

11. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:
 - a) les bureaux de gestion du programme ont été dûment établis et constitués;
 - b) le Gouvernement a effectué la planification budgétaire des fonds de contrepartie pour la première année du programme;
 - c) le compte spécial a été dûment ouvert et les signataires autorisés ont été agréés par le FIDA;
 - d) une copie de l'accord de prêt subsidiaire principal, acceptable pour le FIDA tant dans la forme que sur le fond, et certifiée conforme et complète par un fonctionnaire compétent du Gouvernement a été remise au FIDA; la signature et l'exécution dudit accord ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt subsidiaire principal ont été remplies;
 - e) l'accord de prêt a été dûment signé, et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
 - f) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable, émis par le Département des traités et des lois du Ministère des affaires étrangères ou toute autre autorité légale compétente, acceptable sur le fond par le FIDA.

Key reference documents

The Development-oriented Poverty Reduction Program for Rural China, 2001, White Paper. The State Council of the People's Republic of China.
11th Five-Year Plan for the National Economy and Social Development

IFAD reference documents

Project design document and key files
China COSOP
Policy on Targeting
Learning Note on Rural Finance
Learning Note on Sustainability
Policy on Rural Finance
Administrative Procedures for Environmental Assessment
Prerequisites of Gender-Sensitive Design
Private-Sector Partnership and Development Strategy

Logical framework *(excerpt; for details, please refer to the final design report)*

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
Programme Goal			
Innovative approaches to poverty reduction are successfully piloted in the programme area	<ul style="list-style-type: none"> - Successful innovative poverty reduction approaches adopted by Government and other donors at a larger scale 	<ul style="list-style-type: none"> - Government plans and policy for poverty reduction. 	<ul style="list-style-type: none"> - Continued policy support for poverty reduction.
Programme Purpose			
Innovative and diversified development modules lead to increased income and reduced poverty among poor farm households in the programme area	<ul style="list-style-type: none"> - XX% HHs with improvement in HH asset ownership index compared to baseline (RIMS) - XX% reduction in child malnutrition rate compared to baseline, by gender (RIMS) - XX% reduction of poverty and low income household incidence, by category 	<ul style="list-style-type: none"> - HH surveys at benchmark, mid-term and completion. - PAO poverty statistics. - Sectoral children's nutrition status statistics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Continued policies for poverty reduction. - Increased income of poor households leads to higher asset ownership and reduced child malnutrition.
Outcomes by Module			
1. Technical envoy (Module 1): Poor farmers adopt successfully a diverse range of technologies and increase their knowledge, through a demand driven and pro-poor extension service	<ul style="list-style-type: none"> - At least XX% of participating households adopting recommended technology - At least XX% of participating households reporting production/yield increase 	<ul style="list-style-type: none"> - Benchmark and RIMS survey - Programme M&E report - Agricultural report 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommended technologies are effective in increasing production/yield - New technologies adopted by farmers.
3. Pig and poultry (module 4&5): Increased productivity and income of poor farmers adopting enhanced pig, poultry and small livestock production technologies	<ul style="list-style-type: none"> - At least XX% of participating households adopting recommended technologies in livestock production - At least XX% of participating households reporting at least 30% of income increase due to livestock development 	<ul style="list-style-type: none"> - Benchmark and RIMS survey - Programme M&E report - Livestock report - Programme progress report 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommended technologies are effective in livestock production - New technologies adopted by farmers.
5. Market Access (Module 8): Farmer associations and cooperatives are strengthened to provide a market access and other services to poor farm households	<ul style="list-style-type: none"> - At least XX% of eligible target membership market their products through the associations/coops by more than 50% - At least XX% of supported associations/coops operational after 3 years, by sector. 	<ul style="list-style-type: none"> - Benchmark and RIMS survey - Programme M&E data - Sectoral report 	<ul style="list-style-type: none"> - Continued support policy for farmer associations/coops. - Service function of associations/coops recognized by farmers.
6. Village development fund (module 9): Improved community infrastructure and strengthened community capacity to plan and manage community development projects through participatory approach	<ul style="list-style-type: none"> - At least XX% of VDFs implemented as compared to design target - XX% of villages selected for VDF activity prepare VIPs with participatory approach - XX% of programme infrastructure operational after 3 years, by type 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme assessment report - Sectoral report - Programme M&E data 	<ul style="list-style-type: none"> - Continued PA policy for IVAP - County governments are supportive of decentralising funds management to VIGs - Village Committees are supportive of the process

